



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 129046

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme du brevet de technicien supérieur (BTS) esthétique cosmétique, qui laisse craindre une dévaluation de la qualité de la formation des esthéticiennes, pouvant être préjudiciable à la crédibilité et à l'avenir de leur profession. La confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) déplore le contenu de ce nouveau BTS esthétique cosmétique et parfumerie, l'enseignement des techniques esthétiques y serait insuffisant, seulement 180 heures au lieu de 513 heures, et les semaines de stages, au nombre de 13, reconnues trop longues et inefficaces. Elle préconise en revanche, un diplôme obtenu en deux ans après une formation de techniques esthétiques d'un minimum de 500 heures et une formation aux spécialisations durant la 3e année ; cette voie leur paraît être la seule en mesure de garantir le professionnalisme reconnu des esthéticiennes. Il lui demande quelles suites il entend réserver aux professionnelles de l'esthétique qui revendiquent le maintien d'une formation de qualité, celle qui garantit aujourd'hui la reconnaissance de leur professionnalisme.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129046

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)